

# Challenge créatif :

## Creapills x Orange x izneo

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

CREAPILLS, (ci-après dénommé « la Société Organisatrice »), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 81051779700017 dont le siège social est situé au 39 rue Saint-Fargeau 75020 Paris

Organise du 11/12/2017 à 00h01 au 11/01/2018 à 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Challenge créatif : Creapills x Orange x izneo » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, y compris la Corse et les DOM-TOM, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur Creapills.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en envoyant un email à [challenge@creapills.com](mailto:challenge@creapills.com) contenant sa création répondant à la thématique suivant : « Créez un personnage de BD en détournant des objets du quotidien ».

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant partagé sur les plate-formes Facebook et Twitter, en aucun cas Facebook et Twitter ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Twitter ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

20 gagnants seront désignés dans les 7 jours suivant la fin du jeu. Les gagnants seront contactés dans les 7 jours suivant la fin du jeu, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Les gagnants seront choisis sur la qualité des créations réalisées après délibération d'un jury composé d'employés de Creapills, d'Orange et d'izneo

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux gagnants en fonction de la qualité de leur création après délibération du jury.

Voici la liste des lots :

- 1ère place : Barre de son « Cabasse for Orange » + 3 mois d'abonnement à izneo + Enceinte MP3 MezzoRadio3W (Valeur du lot : 687,97€)
- 2ème place : Apple iPad (2017) 9,7" 32 Go + 3 mois d'abonnement à izneo + Enceinte MP3 MezzoRadio3W (Valeur du lot : 497,97€)
- 3ème place : Caméra Samsung Gear 360 + 3 mois d'abonnement à izneo + Enceinte MP3 MezzoRadio3W (Valeur du lot : 337,97€)
- 4ème à la 20ème place : 3 mois d'abonnement à izneo + Enceinte MP3 MezzoRadio3W (Valeur du lot : 88,97€)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.